

## AVIS PUBLIC

### Dérogations mineures

À une séance ordinaire qui se tiendra le 10 février 2025 à 19h, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, au 672, boul. Saint-François, Lac-des-Écorces, le Conseil statuera sur les demandes de dérogation mineure suivantes :

➤ **N° 2025-0001** ◀

Demande de dérogation mineure visant à accepter une division d'un lot de mesure avant égale à 87.09 m en 2 lots mesurant chacun 43.55 m en limite avant, soit 1.45 m de moins par lot que la mesure autorisée par le règlement numéro 41-2004 relatif au lotissement, qui est de 45 m.

**Désignation de l'immeuble** : Montée Tessier

**Lot** : 3 314 644

**Zone** : RES-15

➤ **N° 2025-0002** ◀

Demande de dérogation mineure visant à rendre conforme l'immeuble. Le règlement numéro 40-2004 exige une marge avant de 7 m pour le bâtiment principal et une marge arrière et latérale de 1.5 m pour les bâtiments accessoires. Ladite propriété, bien que conforme aux règlements antérieurs, possède aujourd'hui une marge avant de 6.10 m et une marge arrière de 1 m, la marge latérale étant respectée.

**Désignation de l'immeuble** : 116, Avenue de l'Osier

**Lot** : 3 313 413

**Zone** : RES 08

➤ **N° 2025-0003** ◀

Demande de dérogation mineure visant à autoriser la construction d'un garage sur un terrain vacant déjà occupé par un cabanon. Le règlement numéro 40-2004, relatif au zonage n'autorise qu'un seul bâtiment accessoire par terrain vacant.

**Désignation de l'immeuble** : 276, Chemin du Lac-aux-Barges

**Lot** : 3 314 025

**Zone** : VIL 02

**Lors de cette séance, tout intéressé pourra se faire entendre par le Conseil relativement à ces demandes.**

Donné à Lac-des-Écorces, ce 23<sup>ème</sup> jour de janvier 2025.



Nathalie Labelle  
Greffière-trésorière adjointe

#### Certificat de publication

Je, soussignée, Nathalie Labelle, greffière-trésorière adjointe de la Municipalité de Lac-des-Écorces, certifie sous mon serment d'office avoir publié, ou fait publier, l'avis ci-haut en affichant une copie au bureau municipal et sur le site Internet de la municipalité, ce 23<sup>ème</sup> jour de janvier 2025.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 23<sup>ème</sup> jour de janvier 2025.



Nathalie Labelle  
Greffière-trésorière adjointe